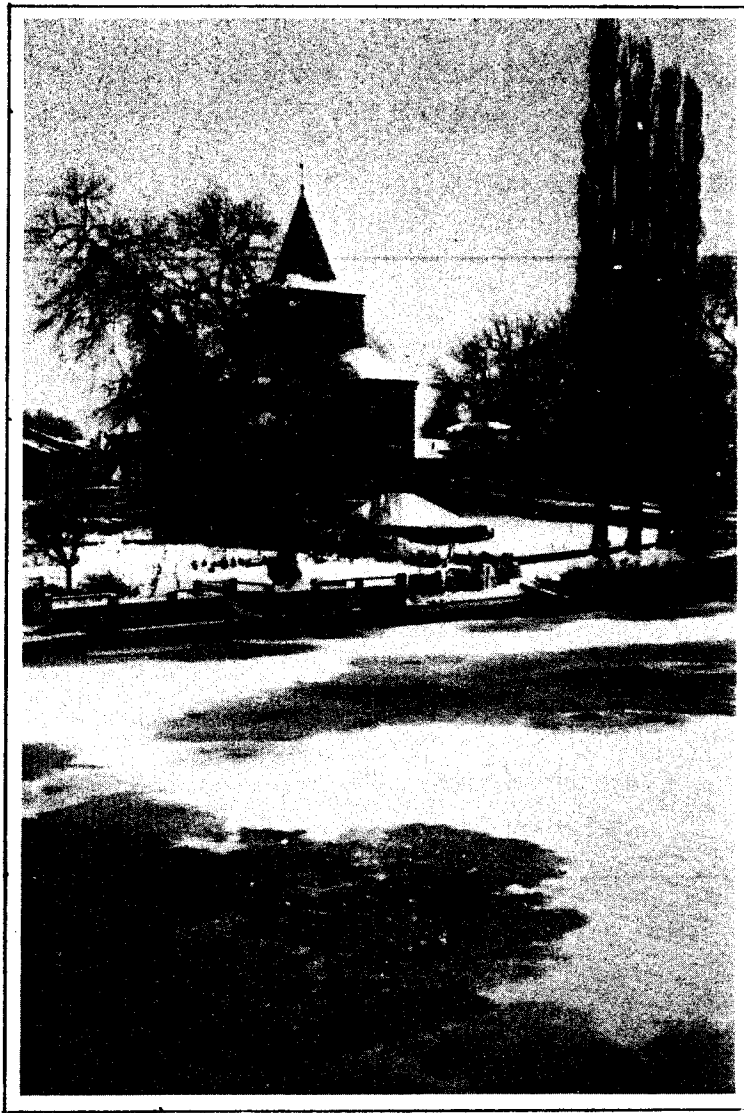


J A Z E N E U I L



BULLETIN MUNICIPAL

le MOT du MAIRE

L'année 1987 aura été marquée par la réalisation d'un programme d'investissement considérable :

La mairie complètement remise à neuf, la Salle des Fêtes avec l'aménagement de la grande salle, le foyer construit et mis à la disposition du Club du 3ème Age début novembre, la bibliothèque qui va être mise en service dans les jours prochains.

Mais sur le plan municipal, notre plus grande fierté, aura été l'ouverture d'une classe maternelle à l'école primaire pour la rentrée de septembre. Le projet, bien que décidé tardivement, a été très rapidement mené. Qu'il me soit permis de remercier très vivement toutes les personnes ayant participé aux travaux (maître d'oeuvre, artisans, ouvriers) pour leur diligence, certains écourtant même leurs vacances pour tenir la promesse de terminer le chantier la veille de la rentrée.

Avec la mise en place d'un service de ramassage scolaire, c'est un effort très important au service de l'éducation qui a été fait.

Je voudrais cependant rassurer les administrés inquiets de la multiplication des investissements lourds accomplis depuis plusieurs années.

Chaque programme réalisé, est financé préalablement et n'entraînera pas de charges supplémentaires pour les contribuables.

Le Conseil Municipal est très vigilant à stabiliser au maximum les dépenses de fonctionnement, dégageant ainsi les fonds nécessaires au financement des investissements indispensables à la modernisation de la commune, gage de son dynamisme.

Cependant, ce dynamisme de la commune de Jazeneuil n'est pas dû au simple fait de la municipalité, mais également à l'effort de tous les bénévoles travaillant au sein des nombreuses associations. Qu'ils soient sincèrement remerciés pour leur action.

Le Maire, R. VIERFOND

la Municipalité de JAZENEUIL

Maire : Monsieur Rémy VIERFOND

Adjoints : Mrs Bernard BEAUBEAU - Guy BRAULT

Les Conseillers Municipaux : Pierre DELAVault - Jean-Louis MARECHAL

Rémy VUZE - Bernard SIRE - Rémy DURIVault - Roland FRUCHARD

Monique DE CLERCQ - Henri MARTIN - Madeleine BALOGÉ

Geneviève GABORIT - Jean WAREIN - Jean-Paul DESSIOUX.

SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE : Grande rue - Tél. : 49.53.50.07

Secrétaire : M. Thierry BILLEROT

Ouvrier d'Entretien de la Voirie : M. Claude PAPET

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles : Melle Christine TAVEAU

Entretien des classes, gardienne du camping : Mme Fernande AUDEBERT.

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public :

les Lundis - Mardis - Vendredis de 14 H à 17 Heures

et les Mercredis - Jeudis - Samedis de 9 H à 12 Heures.

PERMANENCES : **Maire** : les Samedis de 10 H à 12 H et sur rendez-vous.

1er Adjoint : les 1ers et 3èmes Jeudis de 17 H 30 à 18 H 30

Madame Monique de CLERCQ (Aide Sociale) : Téléphoner au 49.43.35.80

SERVICES

MEDECIN : Docteur Patrice DESVIGNE - Cité de la Vigne Tél. 49.53.54.34

INFIRMIERE : Mme Maryse BILLEROT - La Mimaudière Tél. 49.43.66.85

PRESSE : Nouvelle République - Mme Yvonne SIRE Grand Rue Tél. 49.53.50.21
Centre Presse - M. René MAZIN -le Four Tél. 49.53.54.50

CREDIT AGRICOLE : Camion banque - Place de l'Eglise

Tous les Lundis de 10 H 45 à 11 H 45.

BIBLIOTHEQUE : A la Mairie - les Mardis de 16 H 15 à 18 H 15.

ADMINISTRATIONS

P. T. T. : Grand Rue - Tél. 49.53.50.00 - De 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H.

le Samedi de 9 H à 12 H.

RELIGION

Permanences au Presbytère les Jeudis de 14 H 30 à 16 H

Offices : les Jeudis à 16 H et Dimanches à 11 H 15.

Sociétés Locales

HISTRA - Président : Georges DELPLANQUE

Le Pinnacle - Jazeneuil - Tél. 49.53.53.10

JAZENEUIL FOOTBALL CLUB - Président : Jean-Paul ZYZNIEWSKI

La Mimaudière - JAZENEUIL - Tél. 49.43.39.12

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES - Président : Thierry BILLEROT

La Mimaudière - JAZENEUIL - Tél. 49.43.66.85

DONNEURS DE SANG BENEVOLES - Président : Patrice DESVIGNE

Lotissement du Moulin - JAZENEUIL - Tél. 49.53.54.34

CLUB INFORMATIQUE - Président : Bernard BEAUBEAU

Lotissement des Hautes Vignes - JAZENEUIL - Tél. 49.53.50.58

"OL TAIT D'AUT'FE" - Président : Jean-François HORGUES

Lotissement des Hautes Vignes - JAZENEUIL - Tél. 49.53.55.50

ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE

Président : Paul DOLADHILE

Route de Curzay - JAZENEUIL - Tél. 49.53.50.59

ANCIENS D'AFRIQUE FRANCAISE DU NORD - Président : Marcel VUZE

La Gaillarderie - JAZENEUIL - Tél. 49.53.50.36

CLUB DU 3ème AGE - Président : Fernand DURIVault

Les Chatres - JAZENEUIL - Tél. 49.53.54.79

MOTO CLUB JAZENEUILLAIS - Président : Jean-Yves GAULT

Route de Sanxay - JAZENEUIL - Tél. 49.53.50.79

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE - Président : Joseph TEIXEIRA

La Quinterie - JAZENEUIL - Tél. 49.53.50.73

NOUVELLE ASSOCIATION DES AMIS DE JAZENEUIL

Président : Jacques THOREAUX

Lotissement du Champ de l'Allée - ROUILLE - Tél. 49.43.94.07

Centre d'Information et d'Animation Cantonal

CENTRE D'INFORMATION et d'ANIMATION CANTONAL

Centre André Léo - Place du Bail

86600 LUSIGNAN - Tél. 49.43.31.94

Annie CORNUAU répond à vos questions
le Samedi de 9 H à 12 H ou sur rendez-vous.

. En tant que Point Information Jeunesse, vous pouvez consulter, sur place, une documentation locale et régionale sur les loisirs, les spectacles...

La carte jeune est en vente et donne droit à des réductions, localement dans toute la France et en Europe.

.Les associations peuvent demander conseil et assistance technique pour la mise en place de leurs projets.

Annie CORNUAU

ETAT - Civil

- N A I S S A N C E S -

3 Février	NARBONNE Nicolas	La Chaumelière
10 Février	WAREIN Sabrina	Bout du pont
22 Février	POTHET Benoît	Les Touches
1er Mai	VINCENT Cécilia	Le Chataignier
11 Juin	GAUCHOT Maud	Le Pinacle
29 Juillet	DELAVALT Maxime	Cité Champ de la Croix
13 Septembre	TAVEAU Anthony	Ecole
26 Novembre	DAVID Solenn	Route de la Chaumelière

- M A R I A G E S -

20 Juin	BONNEAU Christian	et	BAZAUD Elisabeth
8 Août	ALFRED Jean-Claude	et	BERNAUDEAU Christine
22 Aout	MOREAU Michel	et	ACOULON Sylviane

- D E C E S -

10 Février	ROUVREAU Robert	
27 Mars	VIGNAULT Michel	La Pétinière
11 Mai	BARRICAULT Zéphérine Epse GUIGNARD	La Sagrie
20 Août	OBLE Rachel Vve PIN	Le Pinacle
26 Août	LARDON Odette Epse BOUCHAUD	La Davière
29 Décembre	TISSEUIL Marie Vve TISSEUIL	Route de Curzay

Budget et Finances

Le Budget Primitif 1987 a été voté par le Conseil Municipal le 27 Mars.

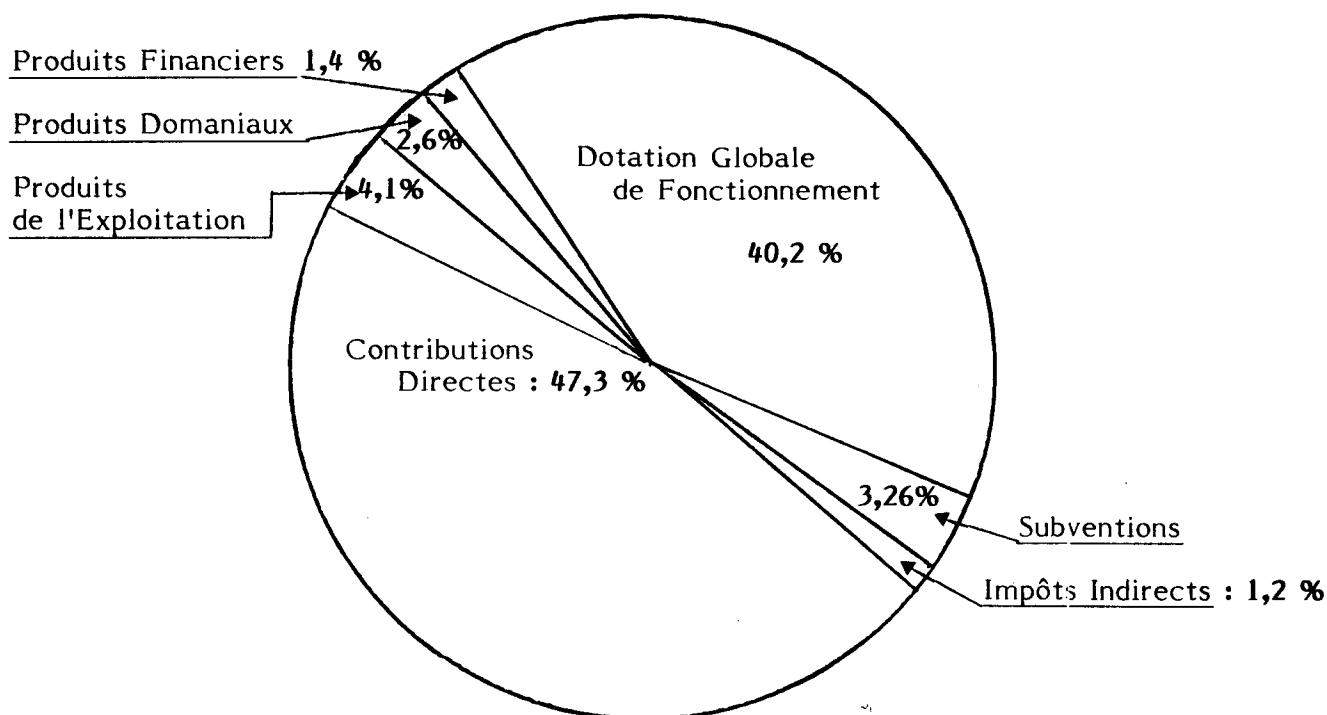
Globalement le budget s'équilibre à 1.306.937 Francs en section de Fonctionnement et à 1.072.810 Francs en section d'Investissement, soit un total de 2.379.747 Francs, en augmentation de 12,15 % par rapport à 1986.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT se décompose ainsi :

RECETTES

- Produits de l'exploitation.....	53.800
- Produits Domaniaux.....	34.000
- Produits Financiers.....	18.050
- Recouvrements et Subventions.....	42.706
- Dotation Globale de Fonctionnement.....	525.934
- Impôts Indirects.....	13.998
- Contributions Directes.....	618.449
	<hr/>
	1.306.937

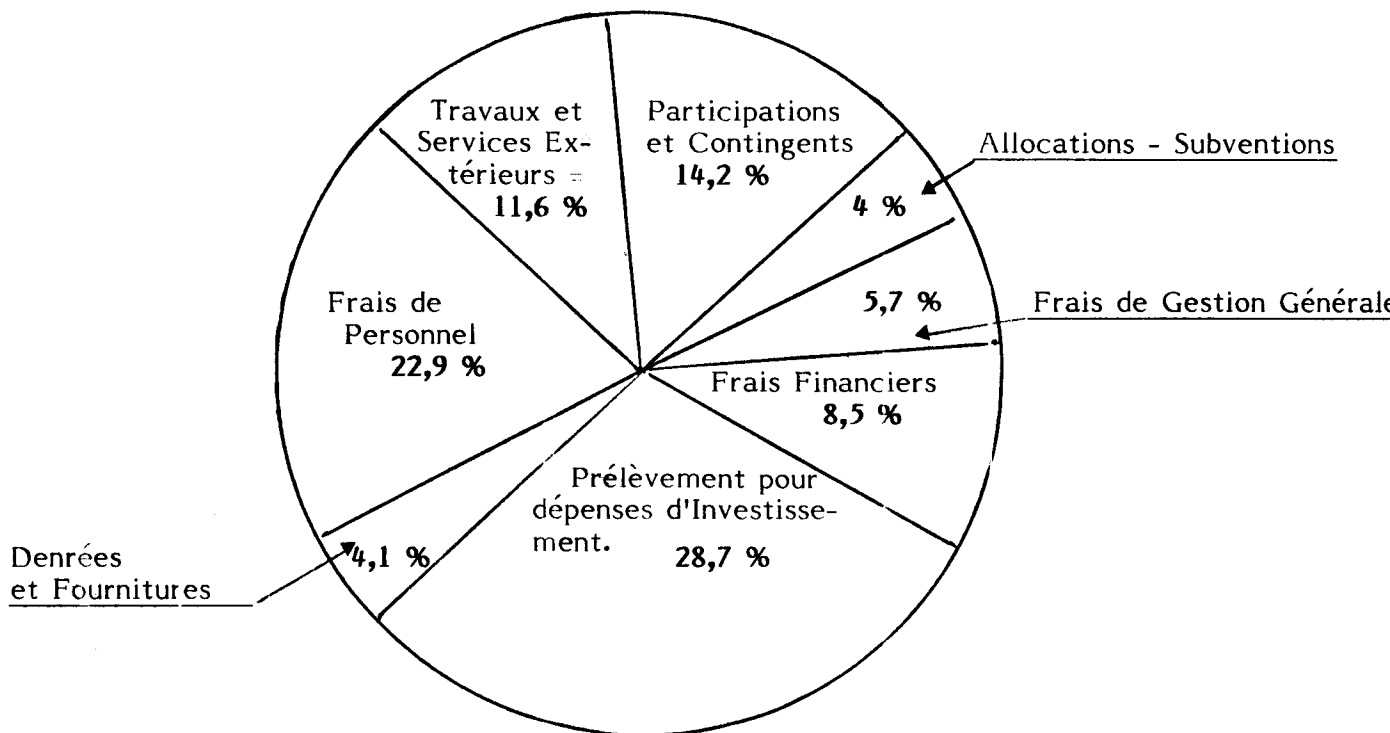
Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 4,72 % par rapport à 1986.



DEPENSES

- Denrées et Fournitures.....	54.000
- Frais de Personnel.....	298.700
- Impôts et Taxes.....	5.800
- Travaux et Services Extérieurs.....	151.600
- Participations et Contingents.....	186.047
- Allocations - Subventions.....	51.996
- Frais de Gestion Générale.....	73.900
- Frais Financiers.....	110.930
- Prélèvement pour dépenses d'investissement.....	373.964
	<hr/>
	1.306.937

Si l'on enlève les 373.964 F. qui sont prélevés pour être versés à la section d'investissement, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 932.973, en augmentation de 5,88 % par rapport à l'an dernier.



- LA SECTION D'INVESTISSEMENT -

En dehors des opérations non affectées, les programmes suivants ont été inscrits :

- Achat de Matériel.....	57.000 F
- Travaux de rénovation de la Salle des Fêtes.....	146.000 F
- Travaux de rénovation de la mairie.....	37.000 F
- Construction et rénovation des écoles.....	550.000 F
- Assainissement.....	32.000 F
- Voirie et Aménagement du Bourg.....	131.935 F
	<hr/>
	953.985 F

Les programmes ont été financés de la façon suivante :

- Subventions du Département.....	200.000 F
- Fonds de Compensation de la T.V.A.....	143.200 F
- Emprunt moyen terme.....	200.000 F
- Vente de parcelles dans le lotissement.....	80.000 F
- Autofinancement.....	330.785 F
	<hr/>
	953.985 F

LES FINANCES COMMUNALES

. Les Impôts Locaux : (Contributions Directes) représentent presque 50% (47,2 % exactement) des recettes de fonctionnement de la commune.

Pour l'année 1987, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux des taxes d'habitation, de Foncier Bâti et de Foncier non Bâti de 2 % et de garder inchangé le taux de la taxe professionnelle.

Voici reporté dans le tableau suivant les taux en vigueur pour l'année 1987 et le total de l'impôt perçu par la commune.

	Taux	Bases d'imposition	Impôts
Taxe d'Habitation	9,08	1.830.540	166.213
Taxe Foncier Bâti	10,51	886.440	93.165
Taxe Foncier non Bâti	26,12	707.760	184.867
Taxe Professionnelle	10,48	1.237.770	129.718
			<hr/>
			573.963

à ce chiffre doit s'ajouter une somme de 27.634 F. attribuée par le fonds national de la taxe professionnelle en compensation du peu d'activité constaté sur la commune. Ainsi qu'une somme de 12.828 francs de subvention fiscale, correspondant au dégrèvement réalisé sur les logements neufs.

Ce qui porte le revenu fiscal de la Commune à 618.449 francs.

- **Le Fonds de roulement** : Nous avons terminé l'exercice 1986 avec un gros excédent de 1.098.931 F. qui nous a permis de financer tous les investissements de l'année 1987.

- **Les Emprunts** : D'année en année, la commune a souvent recours à l'emprunt pour financer des investissements.

Le capital restant à rembourser au 1er Janvier 1987 était de 1.191.292,48. Ce chiffre doit être minoré de la somme de 228.491,01 constituant les emprunts de l'ancien service de l'eau rétrocédé au syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Lusignan. Le syndicat rembourse à la commune les annuités de ces emprunts.

L'encours de prêt directement affecté à la Commune est de 871.860 F., entraînant une annuité de 153.045 F. qui se décompose en 66.159 F. de remboursement de capital et 86.886 F. d'intérêts.

La commune est également engagée dans des emprunts collectifs avec le SIVOM et le syndicat de la Vonne pour un montant de 90.941,48 F., une annuité de 38.665,93 F. dont 21.914,94 en remboursement de capital et 16.750,59 en intérêts.



Voirie

Au cours de l'exercice 87, les chemins ruraux de la Remondière, la Mirebelière, la Mimaudière et la Pétinière, ont été empierrés par le SIMER de Montmorillon pour un montant de 147.200 F.

Une subvention de l'état au titre de la D.G.E. d'un montant de 41.543 F. a été versée pour ce programme.

Les murs du presbytère, du lavoir, ainsi que des escaliers au terrain de boules ont été aménagés pour 67.477F. T.T.C..

Des travaux d'entretien de la voirie communale ont également été réalisés pour un montant de 32.500F.

* * *

Bâtiments

De nombreux travaux de bâtiments ont été effectués :

- la rénovation de la mairie a coûté 307.628 F. TTC honoraires de maîtrise d'oeuvre compris.

Une subvention de 63.032 F. a été attribuée à la commune par l'Etat au titre de la D.G.E..

- Les travaux de rénovation et de construction de la salle des fêtes se sont élevés, honoraires compris, à la somme de 741.300 F. TTC.

Une subvention de 200.000 F. a été accordée par le Conseil Général de la Vienne pour cette tranche de travaux.

- La construction de la classe maternelle a coûté la somme de 352.862F.

T.T.C., une subvention de 129.749 F. a été attribuée par le Conseil Général.

- Les travaux de rénovation de la classe CP-CE1 se sont élevés à la somme de 138.280 F. TTC. Ceux de la construction de la classe CE2, CM1, CM2 à 317.901 F. TTC. Nous espérons être subventionnés par le Conseil Général en 1988, pour ces 2 projets.

* * *

Equipements Matériel

Les achats suivants ont été réalisés :

- une machine à écrire pour le secrétariat de mairie : 6.126 F. TTC
- du mobilier pour équiper le secrétariat de mairie : 58.004 F. TTC
- des chaises pour équiper la salle du Conseil : 12.256 F. TTC
- une scène podium pour la salle des fêtes : 22.127 F. TTC
- du matériel pour la maternelle : 19.068 F. TTC

* * *

la Construction

1 seul terrain a été vendu dans le lotissement du Moulin;

3 permis de construire ont été délivrés pour la construction de maisons neuves et 4 pour la réhabilitation de locaux anciens.

Un autre permis a été délivré pour la réhabilitation des locaux du logis de la Cour.

* * *

Action Sociale

AIDES AUX JEUNES MERES DE FAMILLE :

Renseignez-vous à la Mairie sur les services :

- **S.O.S. Grand'Mères** : Garde immédiate d'un enfant en cas d'urgence.
- **Baby-Sitting** : Garde d'enfants pour un soir, un après-midi, un week-end.
- **Halte-Garderie Cantonale** : la Dorne à Rouillé tous les Vendredis matins.

ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES :

- **Aide Familiale** : Responsable Cantonale : Mme CACAULT - SANXAY
Tél. : 49.43.55.95
- **Aides Ménagères et Auxiliaires de Soins** : Responsables Cantonales :
 - Mme BESSON - LUSIGNAN
 - Mme R. BALOGE - JAZENEUIL - Tél. : 49.43.50.26

ASSISTANTES SOCIALES :

Mutualité Sociale Agricole :

Mme CHEVRIER

Tous les Mardis de 10 H à 12 H.

Centre Social - Place du Bail - Tél. 49.43.32.88

Sécurité Sociale :

Melle LACHAUD

2ème et 4ème Mardi de chaque mois de 11 H à 12 H.

Place du Bail - Tél. 49.43.71.34

Agent de la Sécurité Sociale :

Tous les Lundis de 10 H 30 à 12 H - Place du Bail

Conseillère en Economie Sociale et Familiale :

Melle VIROLLEAU

1er Mercredi chaque mois de 10 H à 12 H.

Place de la Mairie - Tél. 49.43.39.66

P. M. I.

(Protection Maternelle et Infantile)

Consultation de nourrissons 1er Jeudi de chaque mois

Place du Bail avec Médecin Pédiatre.

l'Année 1987 au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni 9 fois au cours de l'année.

De nombreuses décisions ont été prises dont nous vous résumons les principales dans les paragraphes suivants.

SEANCE DU 15 JANVIER

- Le Conseil examine les plans et les devis, dressés par l'Agence Technique Départementale, concernant l'agrandissement et la réfection de la Salle des Fêtes.

L'estimation globale tous corps d'états, qui s'élève à la somme de 610.000F. est acceptée.

Il est décidé de passer les marchés par appel d'offres ouvert avec procédure d'urgence.

- L'assemblée examine les choix offerts pour l'aménagement de la réception du public à la mairie. Le choix se portera sur un ensemble modulable proposé par les établissements ARNAUD pour un prix H.T. de 9.000 F.

- Le Maire fait part des remarques émanant des différentes administrations sur l'avant-projet du plan d'occupation des sols et particulièrement sur l'importance trop grande des surfaces urbanisables. Il est convenu de réunir à nouveau les différentes administrations pour remédier aux remarques qui sont faites.

SEANCE DU 16 FEVRIER

- Le Conseil vote les taux des quatre taxes locales, applicables pour l'année 1987. Les taux des taxes d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti seront majorés de 2 %. Le taux de la taxe professionnelle restera inchangé.

- Le Maire invite le Conseil Municipal à une large discussion sur l'évolution de la population de la commune et sur le devenir de l'école. Après de très larges échanges de vue, les membres unanimes, constatent qu'il s'avère urgent de programmer l'ouverture d'une classe maternelle à l'école, et précisent qu'il serait tout à fait souhaitable que l'ouverture puisse se faire à la rentrée de Septembre.

Le Maire est chargé de demander une ouverture de poste d'instituteur pour la rentrée prochaine auprès de l'inspection académique. Il est également chargé de trouver un maître d'oeuvre susceptible de faire réaliser les travaux nécessaires dans les délais impartis.

- Le Conseil s'engage dans le cas où le poste serait ouvert, de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles.

- Il est également décidé de faire étudier la faisabilité d'un service de ramassage scolaire sur le territoire de la commune.

- La loi obligeant les communes à contracter une assurance "**dommage ouvrage**" pour tous les travaux d'aménagement et de construction, après examen des propositions faites par différentes sociétés d'assurances, le Conseil retient : la SAMDA pour les travaux à la mairie moyennant une prime de 2.622 Frs T.T.C. et la SMABTP pour la salle des fêtes pour 6.057 Frs T.T.C.

- Il est décidé de faire poser un branchement électrique dans l'atelier municipal pour 4.844 Frs T.T.C.

- Une légère extension du réseau d'éclairage public est décidé routé de Lusignan pour 2.158 Frs T.T.C.

.../...

- Le Crédit Agricole ayant fait savoir qu'il n'était plus intéressé par la location du local prévu à cet effet en bout de la salle des fêtes, le Conseil décide de louer ce local à Madame INGREMAULT coiffeuse à Ménigoute pour y installer un salon de coiffure ouvert trois jours par semaine.

- Le Conseil entérine le choix de la commission concernant la sélection des entreprises devant réaliser les travaux à la salle des fêtes.

Ont été retenues:

- Maçonnerie	: 239.629,81 F.	FOUCHER Maurice	La Villedieu-du-Clain
- Charpente	: 34.100,76 F.	BRAULT Frères	Lusignan
- Couverture - Zinguerie	: 35.005,31 F.	GAUTRONNEAU Joël	Chenay
- Menuiserie.....	: 113.423,73 F.	BRAULT Guy	Jazeneuil
- Plâtrerie.....	: 46.539,17 F.	QUINTARD Michel	Lusignan
- Carrelage.....	: 37.854,72 F.	QUINTARD Michel	Lusignan
- Electricité - Chauffage	: 62.214,99 F.	DE KIEBER	Bressuire
- Plomberie - Sanitaire...	: 7.978,87 F.	SERVIN Lucien	Poitiers
- Faux Plafonds.....	: 7.404,85 F.	DELHOUME Jean	Ligugé
- Peinture Revêtement ...	: 49.554,53 F.	COSTA Adolphe	Poitiers

. SEANCE DU 27 MARS

- Le Conseil décide de porter la redevance d'assainissement à 0,90 F. du mètre cube.

- L'achat de 16 chaises est décidé pour équiper la salle du Conseil Municipal au prix de 766 F. l'unité auprès de la Société EUROSIT.

- C'est au cours de cette séance que le budget primitif a été voté.

- Le Conseil décide de réaliser un emprunt de 200.000 F. pour financer les travaux aux écoles et charge le Maire de choisir l'établissement bancaire le plus avantageux.

. SEANCE DU 12 MAI

- Une commission est formée pour choisir les revêtements, carrelages et couleur des peintures pour la salle des fêtes.

- Une autre commission est formée pour étudier l'aménagement et éventuellement l'achat d'une nouvelle scène pour la salle des fêtes.

- Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, acceptant l'ouverture d'un poste d'enseignant et la création d'une maternelle à l'école primaire de Jazeneuil pour la rentrée de Septembre 1987.

- Le Conseil confirme le choix fait par le Maire, de Monsieur DESSIOUX Michel, Architecte à Coulombiers pour assurer la maîtrise d'oeuvre du projet au groupe scolaire.

Le Maire précise qu'il a anticipé sur la décision de l'inspecteur d'académie et qu'il a déjà fait estimer les travaux qui peuvent se diviser en trois parties :

* Aménagement de la classe primaire CP-CE1 estimé à 116.000 F.

* Aménagement de la classe maternelle dans l'ancienne classe de Monsieur BRANGER, avec extension sur le rez-de-chaussée du logement de fonction attenant, estimé à 324.372 F.

.../...

* Création d'une classe primaire neuve (CE2-CM1-CM2) estimée à 283.000F.

Chacun de ces projets est susceptible d'être subventionné par le département à hauteur de 40 % du montant des travaux TTC plafonné à 18.000 F. pour l'aménagement de la classe CP - CE1 et à 135.000 F. pour la maternelle.

Le Conseil accepte l'ensemble des plans et des estimations proposés et demande que chacune des tranches soit traitée par marché négocié. Une commission est formée pour l'ouverture des plis.

Le plan de financement est établi ainsi :

- Prélèvement sur ressources budgétaires.....	256.733 F.
- Subventions du Département.....	265.907 F.
- Emprunt	200.000 F.
	<hr/>
	722.640 F.

- Le Maire précise qu'il a retenu le crédit agricole pour réaliser le prêt de 200.000 F. au taux de 9,65 %, remboursable en 20 ans.

- Le Conseil décide de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles. Le recrutement se fera par examen après appel de candidature. Le Centre de Gestion du Personnel Communal sera maître d'oeuvre pour ce recrutement.

- Le Conseil décide d'acquérir des extincteurs pour un montant de 2.403,81F TTC auprès des établissements VIAULT de Niort afin d'équiper la mairie.

- Après examen des différentes propositions, le Conseil décide d'acheter une machine à écrire électronique auprès des établissement CD 2S pour 5.924,07F TTC.

. SEANCE DU 19 JUIN

- Le Compte Administratif 1986 est voté, celui-ci laisse apparaître les chiffres suivants :

Dépenses totales	: 3.032.160,20
Recettes totales	: 4.131.091,23
Excédent de clôture	: 1.098.931,03

- Suite aux rapports des commissions, le Conseil décide d'acquérir :

* une scène de 18 mètres carrés à éléments modulables pour un montant de 22.127 F. TTC auprès des établissements DUQUESNOY ;

* des stores pour la mairie, la proposition retenue étant celle des établissements MAGNAN Stores à Poitiers pour 4.419 F.

* du mobilier scolaire pour équiper la classe maternelle 14.568 F. auprès de l'UGAP.

- Le Maire présente l'étude réalisée par le service départemental des transports pour le ramassage scolaire.

Deux solutions sont proposées :

* ramassage de tous les élèves de la commune avec un car, en un seul circuit. Le coût approximatif pour l'année serait de 175.000 F. ;

* ramassage de tous les élèves, avec conjugaison d'un circuit car et d'un circuit taxi. La dépense est évaluée à 130.690 F.

Dans les deux cas, une personne de surveillance devra être présente dans le car.

.../...

Ces dépenses de ramassage scolaire sont susceptibles d'être subventionnées par le Département selon les modalités suivantes :

- 85 % de la dépense pour les enfants habitant à plus de 3 km de l'école
- 50 % de la dépense pour les enfants habitant entre 1,5 et 3 km

rien pour ceux habitant à moins de 1,5 km.

Devant le montant des dépenses nécessaires, le Conseil refuse de s'engager dans une telle opération. Il demande cependant qu'une étude soit faite pour chiffrer le coût d'un ramassage des hameaux seuls, au moyen d'un taxi.

- Le Maire engage le Conseil à passer des avenants pour des travaux supplémentaires jugés nécessaires à la mairie.

Le total de ces travaux supplémentaires serait de 33.170,71 F. TTC, se décomposant en 21.653,61 F. Maçonnerie, 1.000,21 F. Plâtrerie, 1.245,70 F. Electricité, 1.218,51 F. plomberie, 8.052,68 F. revêtements muraux.

- Le Conseil décide de voter une somme de 6.800 F. pour financer le feu d'artifice qui sera tiré le 14 Août au soir.

. SEANCE DU 27 AOUT

- Le Maire fait savoir qu'il a reçu l'accord du Conseil Général pour créer un service de transport scolaire destiné aux enfants des villages fréquentant l'école de Jazeneuil et qu'une subvention sera accordée à cet effet suivant les modalités initialement prévues.

Le Maire présente le devis de Monsieur BOUTIN, entrepreneur de taxi à la Chapelle Montreuil qui s'engage à réaliser le ramassage scolaire des enfants des hameaux pour 225 F. par jour.

Le Conseil donne son accord pour qu'une convention soit signée.

- Le Conseil décide d'attribuer le logement instituteur vacant à Mademoiselle TAVEAU Christine qui vient d'être recrutée Agent Spécialisé des écoles maternelles.

- Le Conseil décide de profiter de la vacance du logement pour faire refaire les peintures de la cuisine. Le devis de Monsieur GOUILLARD Jean-Pierre de ROUILLE est estimé pour un montant de 3.617,42 F. TTC.

- Le Maire donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier les propositions des entreprises pour les travaux des écoles. Ont été retenues :

Pour la création de l'école maternelle :

- Maçonnerie	: 28.647,36 F.	- BRAULT Serge.....	Benassay
- Menuiserie.....	: 128.280,13 F.	- BRAULT Guy.....	Jazeneuil
- Plâtrerie.....	: 60.700,45 F.	- QUINTARD Michel	Lusignan
- Carrelage.....	: 25.895,36 F.	- QUINTARD Michel.....	Lusignan
- Peinture	: 47.425,91 F.	- GENDRON François	Rouillé
- Electricité.....	: 17.996,20 F.	- G. C. Electricité	Jazeneuil
- Chauffage - Sanitaire :	<u>20.346,55 F.</u>	- BEAUDELIN Jean-Paul.....	Lusignan

328.691,96 F. TTC

..../...

Pour l'aménagement de la classe primaire :

- Maçonnerie	3.591,21 F.	- BRAULT Serge	Bénassay
- Menuiserie.....	52.261,68 F.	- BRAULT Guy	Jazeneuil
- Plâtrerie.....	30.544,58 F.	- QUINTARD Michel	Lusignan
- Electricité.....	11.634,78 F.	- G.C. Electricité	Jazeneuil
- Chauffage - Sanitaire.....	1.618,30 F.	- BEAUDELIN J. Paul	Lusignan
- Peinture.....	24.243,64 F.	- GENDRON François	Rouillé
	<u>123.894,19 F. TTC</u>		

Pour la construction de la classe primaire :

- Maçonnerie.....	97.296,18 F.	- GAILLARD Jean	Jazeneuil
- Charpente.....	23.957,15 F.	- BRAULT Guy	Jazeneuil
- Couverture.....	46.720,62 F.	- BEAUDELIN J. Paul	Lusignan
- Menuiserie.....	53.099,83 F.	- BRAULT Guy	Jazeneuil
- Plâtrerie.....	29.906,89 F.	- SIRE Bernard	Jazeneuil
- Plomberie - Sanitaire.....	2.241,81 F.	- BEAUDELIN J. Paul	Lusignan
- Electricité.....	17.811,93 F.	- DE KIEBER	Bressuire
- Peinture.....	20.939,56 F.	- GENDRON François	Rouillé
	<u>291.973,97 F. TTC</u>		

- Le Conseil Municipal décide de faire refaire les puisards d'assainissement de la Mimaudière et de la Pétinière qui sont complètement saturés.

Les devis de la S.V.M.A.T.P. de Lusignan s'élèvent respectivement à : 15.992,72 F. TTC et 14.232 F. TTC.

- Il est décidé d'acheter un lot d'extincteur pour équiper la salle des fêtes et les écoles, ceux existant précédemment n'étant plus homologués.

Le devis des établissements VIAUD se monte à la somme de : 6.657 Francs.

. SEANCE DU 8 OCTOBRE

- Le Conseil vote le budget supplémentaire. Celui-ci est destiné à reprendre les excédents de l'année précédente ainsi que les restes à réaliser.

Quelques sommes supplémentaires ont été portées telle que l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle pour 19.790 F. et la subvention du département pour l'école maternelle d'un montant de 129.749 F.

- Le Conseil accepte de passer les avenants pour quelques travaux supplémentaires nécessaires lors de la rénovation de la classe CP-CE1.

En maçonnerie pour 6.580,40 F. et en électricité pour 346,31 F.

- Le Conseil décide de retenir la SAMDA parmi les compagnies d'assurances ayant fait une proposition pour la garantie "**dommage ouvrage**" des travaux de construction de la nouvelle école. Le montant du contrat est de 3.671,85 F.

.../...

- La commission des bâtiments ayant proposé de rénover l'intérieur de la cuisine de la salle des fêtes, les devis suivants sont retenus :
 - . Monsieur BEAUDELIN J. Paul : 7.559 F. pour le remplacement de l'évier par un évier double bac en inox.
 - . Monsieur LAURIN Gilles : 5.382,68 F. pour la réfection des plans de travail et le remplacement des faïences.
- Le Conseil accepte le devis de Monsieur PHELIPPON France de Lusignan, 3.130,07 F. pour la confection et la pose d'un tableau d'affichage en aluminium.
- Le Conseil fixe le tarif du ramassage scolaire restant à la charge des parents :
 - . 2,80 F. par jour pour 1 enfant
 - . 4,50 F. par jour pour 2 enfants
 - . 5,50 F. par jour pour 3 enfants.

. SEANCE DU 22 NOVEMBRE

- Le Conseil donne son accord pour le projet de rénovation du centre bourg dont la première tranche s'élève à 263.310 F. TTC, subventionnable par l'Etat au titre de la D.G.E. à hauteur de 30 % de la dépense hors taxes.
- Une commission chargée d'étudier les mesures pouvant être mises en oeuvre pour fleurir le bourg est formée.
- Le Conseil programme la réalisation des travaux suivants :
 - . pose d'un piège à eau sur la place de l'église avec évacuation directe à la rivière pour éviter l'inondation des maisons de la place lors de fortes pluies. Coût : 19.272,50 F. TTC par la SVMATP de Lusignan ;
 - . pose d'un piège à eau dans le bas du chemin de la basse vallée pour éviter l'inondation de la maison. Coût : 12.986,70 F. TTC par la SVMATP.

. SEANCE DU 22 DECEMBRE

- La commission de la voirie ayant déterminé une liste de chemins ruraux prioritaires, le Maire présente le devis estimatif dressé par le SIMER de Montmorillon pour la remise en forme de l'empierrement de ces chemins.

Le devis estimatif est de 230.710 Frs. La dépense pouvant être subventionnée par l'Etat au titre de la D.G.E. à hauteur de 30 % du montant des travaux H.T..

- La commission des bâtiments ayant constaté la nécessité absolue de placer une hotte aspirante au dessus du fourneau à la cuisine de la salle des fêtes, le Conseil accepte le devis d'installation par l'entreprise G.C. Electricité d'un montant de 14.380 F. TTC.

- Le Conseil accepte également le devis de peinture des Etablissements GENDRON d'un montant de 5.729 F. TTC, terminant ainsi la rénovation de la cuisine.

- Le Conseil décide de doter la salle de cantine de tables et de chaises adaptées aux besoins des jeunes enfants.

l'Ecole Publique

C'est une école nouvelle qui accueille aujourd'hui les enfants de la commune de Jazeneuil !

Une classe maternelle a été aménagée dans l'ancienne classe des grands et le logement jouxtant celle-ci. La classe de M. BEAUBEAU a été entièrement rénovée. Une troisième classe a été construite pour les "grands".

Une véritable course contre la montre a été nécessaire pour mener à bien et à temps tous ces travaux. L'idée en a germé au printemps. Toutes les formalités (et il y en a !) ont été remplies en un temps record. Les travaux commençaient fin juin pour s'effectuer durant les vacances scolaires (période peu propice si l'on songe aux congés), pour s'achever la veille de la rentrée, assez tard dans la soirée. Qu'il me soit donné de remercier entre autres tous les artisans, qui, après nous avoir causé quelques frayeurs quant aux délais d'achèvement des travaux, nous ont permis d'effectuer une rentrée normale.

Les "grands" eux s'installèrent dans la salle du 3ème âge en attendant de prendre possession de leur nouvelle classe à la rentrée de la Toussaint.

Le Directeur,

B. BRANGER

* * * * *

Concours des Maisons Fleuries

En 1987, 14 familles ont participé au concours communal des maisons fleuries.

Les participants ont tous été regroupés dans une seule catégorie.

Après délibération du jury, les prix ont été décernés au cours de la fête du 14 Juillet.

Les premiers prix sont revenus à :

- . M. et Mme TOURAINE - Cité des Hautes Vignes
- . M. et Mme PRIOUX - Les Touches
- . M. et Mme MORISSON - La Vaugoirie

Des bons d'achat de 250, 150, 100 et 50 francs ont été distribués. Chaque participant ayant été primé.

les Ordures Ménagères

-- TRI DES DECHETS : le Réflexe Intelligent --

L'ELIMINATION DES DECHETS

Sur la commune, c'est le SIVOM qui assure la collecte. Les déchets sont emmenés jusqu'à une décharge contrôlée située à 25 kms de LUSIGNAN, près de la MOTHE ST HERAY.

QUELQUES CHIFFRES

- . 10.500 habitants desservis.
 - . 3.200 tonnes annuelles.
 - . 815.000 F. de dépenses
- Jeter un sac de 4 kilogs
de déchets coûte
1 F.

Collecte : 680.000 F.

Elimination : 135.000 F. (COLLECTE - TRANSPORT - ELIMINATION)

DES DECHETS RECYCLABLES

Sans trop de contraintes, il est possible de séparer les déchets recyclables, et tout particulièrement :

- le verre..... 10 % en poids des déchets
- les déchets végétaux..... 25 % en poids des déchets
- les papiers et cartons..... 28 % en poids des déchets.

Pour cela, comment faire ?

- le Verre :

1°) SEPARER les (bouteilles, flacons sans bouchons ni couvercles) des autres déchets en le plaçant dans un seau.

2°) PORTEZ régulièrement ce verre jusqu'au bac "spécial verre" installé dans le bourg.

- Déchets Végétaux

1°) RESERVEZ dans votre jardin un ou deux mètres carrés pour y jeter ces déchets.

2°) PRENEZ L'HABITUDE d'y déposer les épluchures, les fanes, les fruits abîmés, les tontes de gazon, etc...

- Papiers et Cartons

1°) ENTASSEZ les vieux journaux, les revues, les cartons.

2°) FICELEZ-les avant de les porter chez le récupérateur.

.../...

Ces matériaux sont aussi d'excellents combustibles, et peuvent s'éliminer sans peine si on a la chance de posséder une cheminée, un poêle ou une chaudière à bois.

En appliquant ces quelques règles, vous constaterez qu'on peut sans peine diviser par deux les quantités jetées.

LES TECHNIQUES DE COLLECTE

Une collecte rapide permet de limiter les coûts. Il vous faut donc pour cela respecter quelques règles.

Dans les Bourgs :

1°) Toujours mettre vos déchets dans des sacs **FERMES**.



1 seul sac



c'est mieux que 10 petits.

2°) PLACEZ ce sac en bordure de chaussée.



Dans les villages et les fermes :

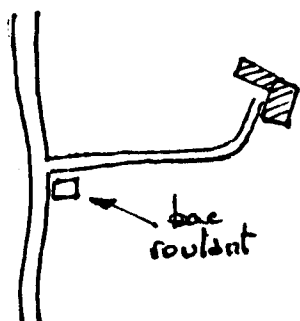
- Le camion de collecte ne doit pas pénétrer dans les cours de ferme et les propriétés.

- L'accès de votre habitation est délicat : il vaut mieux porter vos déchets jusqu'à la route plutôt que de risquer l'accident.

- Vous avez de l'espace : brûlez ce qui peut l'être et gardez tous les déchets végétaux.

Les bacs roulants :

Dans de nombreuses régions, ils sont installés en bout du chemin d'accès à la ferme.



. Les habitants peuvent ainsi quotidiennement y déposer leurs déchets sans se préoccuper du jour de collecte.

. Ils vont être progressivement installés dès 1988 sur le canton.

-- LES DATES DE COLLECTE --

Dans l'agglomération la collecte a lieu tous les mardis.

Dans les villages, depuis le 1er Janvier, celle-ci a lieu les 1ers et 3èmes Mercredis de chaque mois.

HALTE-GARDERIE

"la Dorne"

Halte-Garderie Cantonale et Parentale

"La DORNE", c'est le nom de la Halte-Garderie qui fonctionne depuis le mois d'avril 1986. Actuellement, elle est ouverte à Rouillé le vendredi de 9 Heures à 12 Heures. Prochainement, à partir du mois de janvier 1988, elle ouvre à LUSIGNAN dans un local de la salle des fêtes, route de Jazeneuil, le samedi matin de 9 H 30 à 12 H 30.

Pendant le temps d'accueil des enfants, les mamans sont disponibles pour faire les courses, prendre des rendez-vous (médecin, dentiste, etc...).

La Halte-Garderie est un lieu d'accueil s'adressant à tous les enfants de 3 mois à 6 ans. Cela permet à l'enfant de s'éveiller au monde extérieur. Les enfants peuvent jouer, découvrir petit à petit la vie en collectivité. La Halte-Garderie prépare une rentrée à l'école maternelle.

Des activités sont organisées, telles que le dessin, le découpage, le collage, les jeux d'eau, la peinture ; comptines et chansons sont au rendez-vous, ainsi que les histoires...

La Halte-Garderie est cantonale, elle est gérée par une association "Loi 1901".

Les Tarifs :

- 7 Francs l'heure
- 10 Francs les 2 heures
- 15 Francs la matinée.

- Pour tous renseignements, s'adresser à :

Françoise RICOU

Educatrice de Jeunes enfants

Actuellement responsable de la Halte-Garderie.

Téléphone : 49.43.65.19

Madame BARROT

Présidente de l'Association

Téléphone : 49.53.51.14

*

